



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Serge BLACHE, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **5/04/2016**

Date d'affichage : **5/04/2016**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations de la précédente réunion sont lus et approuvés à l'unanimité des membres présents.

Étaient présents : **Serge BLACHE, Nicole MUCCHIELLI, Bruno BOITEUX, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Jacques PRADELLE, Bruno GRAS-TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Karine BEAUGIRAUD, Sandrine GUIMBAUD.**

Était absent excusé : **Stéphane FOURNIER**

Le nombre de votants est de 14.

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1.1 Examen et vote du Budget primitif commune 2016.

Le projet de budget 2016 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :
Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à **720 009 €** (pour mémoire en 2015 : 698 905 €)

Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **691 201 €** (pour mémoire en 2015 : 968 169 €)

Monsieur Le Maire propose le vote par chapitres.

Pas d'avis contraire.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer approuve par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention le budget commune 2016.

I.1.2 Vote des taux d'imposition 2016.

Pour cette année 2016, il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition.

Le produit attendu avec les nouvelles bases 2016 est de **342 000 €**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016

I.1.3 Vote pour une dotation aux provisions « risques et charges »

Il est proposé de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 12 000 euros au titre des litiges en cours (école de musique, dossier personnel).

Le Conseil Municipal appelé à délibérer par 13 voix pour et une abstention décide de la constitution d'une provision « risques et charges » de douze mil euros.

I.1.4 Examen et vote du Budget primitif assainissement 2016.

Le projet de budget 2016 établi par la Commission Finances et le Bureau Municipal se présente ainsi :
Les dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à **84 506 €** (pour mémoire en 2015 : 81 299 €)
Les dépenses et recettes d'Investissement sont équilibrées à **199 197 €** (pour mémoire en 2015 : 211 678 €)
Monsieur Le Maire propose le vote par chapitres.
Pas d'avis contraire.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer approuve par 11 voix pour et 3 abstentions le budget assainissement 2016

I.1.5 Versement des indemnités de fonctions du Maire - Communes de + de 1000 habitants

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du Maire sont fixées automatiquement au taux plafond et ce sans délibération du Conseil Municipal. Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'indemnité de Monsieur le Maire a été fixée à 81 % du taux plafond. Monsieur le Maire indique qu'il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour acter sa volonté de déroger à la loi et de maintenir la minoration de son indemnité.

Celle-ci continuera à s'élever à 81 % des 43 % de l'indice 1015, soit un montant net de **1 182 €**.

Le Conseil Municipal appelé à délibérer, à l'unanimité, autorise le Maire à percevoir cette indemnité minorée à compter du 1^{er} janvier 2016.

I.2 - URBANISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

I.2.1 Avis sur le projet de SCOT du Grand ROVALTAIN

Le SCOT du Grand ROVALTAIN arrêté par délibération du Comité Syndical le 15 septembre 2015 définit pour les 25 prochaines années un projet de territoire articulé autour des domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le projet est articulé en 3 documents : un rapport de présentation, un projet d'aménagement et le document d'orientation et d'objectifs. La totalité du projet est téléchargeable à partir du site internet www.scotrovaltain.fr

Le Conseil Municipal appelé à délibérer émet un avis favorable au projet de SCOT du Grand ROVALTAIN, par 13 voix pour et 1 abstention.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 30 MAI 2016 A 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

Vu par nous,

Le 14 avril 2016,

Serge BLACHE,
Maire de CHANOS-CURSON.